

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2016-59

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 16 mars 2016 pris pour l'application du 7° de l'article L. 312-16 du code monétaire et financier et relatif au conseil de surveillance du fonds de garantie des dépôts et de résolution ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 29 juin 2016,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé, sous réserve de remplacer, dans la notice publiée au Journal officiel, le mot : « adapte » par le mot : « précise ».

Fait le 29 juin 2016.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Thomas GROH